Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260703-20260603-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

Délibération n°2026-06-03

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 29 juin 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 **Présents : 12** **Votants : 11** **Pouvoirs :3** **Suffrages exprimés : 14**

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Hubert O'NEILL a donné pouvoir à Christophe LE MENÉ

Nolwenn LE GUILLY a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

Jean-Marie ROBERT a donné pouvoir à Marc LÉCULLÉE

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Cabanon : Avenant au marché pour erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12/12/2024 le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux du cabanon pour un montant de 192 231.47 € HT
Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de corriger par avenant le montant contractuel qui figure dans l'acte d'engagement du lot 10 électricité signé le 23/12/2024 qui est erroné. Le marché du lot 10 passe d'un montant de 8 982 € HT à 10 540.10 € HT soit une régularisation de 1 558,10 € HT.

Monsieur Marc LÉCULLÉE étant concerné, il ne prend pas part au vote

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2024-09-06 du 12/12/2024 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés ;

Considérant la nécessité de régulariser les marchés afin de pouvoir réceptionner les travaux et régler l'entreprise ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260703-20260603-DE

Après en avoir délibéré,
Par un vote à main levée, et à l'unanimité,
Le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant présenté ci-dessus pour un montant de 1 558.10 €HT ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ile-aux-Moines, le 07/07/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (Morbihan)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 09/07/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.